

# Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 12 décembre 2017

---

Le sentiment de sécurité personnelle est lié au sentiment général de mieux-être. Inversement, une perception d'insécurité peut engendrer des répercussions négatives pour les personnes et les collectivités, notamment une diminution de la cohésion sociale, des dépenses additionnelles pour se protéger contre la criminalité ainsi que des effets néfastes sur la santé physique et mentale. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), la majorité des Canadiens ont déclaré être satisfaits (50 %) ou très satisfaits (38 %) de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Des données sur la perception de la sécurité sont diffusées aujourd'hui dans l'article de *Juristat* : « [Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014](#) ».

## La majorité des Canadiens estiment que le niveau de criminalité dans leur voisinage est stable

Les perceptions des Canadiens à l'égard de la criminalité dans leur voisinage ne reflètent pas toujours les tendances de la criminalité déclarée par la police. En 2014, la majorité (74 %) des Canadiens estimaient que le niveau de criminalité dans leur voisinage était à peu près le même que celui observé cinq ans plus tôt, alors que les statistiques déclarées par la police indiquent que la criminalité est en baisse constante depuis le début des années 1990. Pourtant, moins de 1 Canadien sur 10 croyait que la criminalité avait effectivement diminué.

Il importe de souligner que, comparativement à ce qui était déclaré en 1993, moins de Canadiens estiment que le niveau de criminalité dans leur voisinage a augmenté. En 1993, près de la moitié (46 %) des Canadiens croyaient que la criminalité dans leur voisinage avait augmenté au cours des cinq années précédentes.

À ce sujet, vous pouvez consulter le graphique « [Perceptions des Canadiens par rapport à l'évolution du niveau de criminalité dans leur voisinage au cours des cinq années précédentes, 1993 à 2014](#) ».

## Les résidents des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario sont les plus satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Bien qu'à l'échelle du pays une forte proportion de Canadiens aient déclaré être satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle, on observe de légères variations régionales. De façon générale, ces variations reflétaient les différences régionales observées dans les taux de crimes déclarés par la police.

Les plus hauts niveaux de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle ont été observés dans des provinces ayant affiché un Indice de gravité de la criminalité (IGC) inférieur à la moyenne nationale en 2014, notamment le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario.

Des variations du niveau de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle ont également été constatées parmi les villes. Généralement, plus une ville est grande, plus le niveau de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle de ses résidents est faible. Par exemple, les résidents des trois plus grandes régions métropolitaines du pays — Toronto (36 %), Montréal (31 %) et Vancouver (31 %) — étaient bien moins susceptibles de déclarer être très satisfaits à l'égard de leur sécurité personnelle que ne l'étaient les résidents des petites villes et des régions rurales (45 %). Pourtant, en 2014, Toronto (44,7) et Montréal (60,2) ont toutes deux affiché un IGC plus bas que la moyenne nationale (66,7).

Plusieurs études montrent que le sentiment de sécurité n'est que partiellement influencé par les niveaux de criminalité. D'autres facteurs, y compris certains facteurs plus courants en milieu urbain comme des signes de désordre social ou physique et des interactions fréquentes avec des étrangers, peuvent aussi réduire le sentiment de sécurité. De plus, à l'intérieur même de chaque ville, le sentiment de sécurité peut varier d'un quartier à l'autre.



---

## **Les femmes sont beaucoup moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir**

En 2014, les femmes (38 %) étaient beaucoup moins enclines que les hommes (64 %) à déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans (28 %) étaient encore moins susceptibles de déclarer se sentir tout à fait en sécurité dans cette situation. Les femmes se sentaient toutefois davantage en sécurité en 2014 qu'en 1999. Durant cette période, la proportion de femmes déclarant se sentir tout à fait en sécurité a augmenté pour passer de 24 % à 38 %.

À ce sujet, vous pouvez consulter le graphique « [Sentiment de sécurité des Canadiens en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, selon le sexe, 1999 et 2014](#) ».

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer prendre couramment des mesures pour se protéger contre les actes criminels, comme vérifier qu'aucun intrus ne se trouve sur le siège arrière de la voiture avant d'y monter (47 % par rapport à 23 % des hommes), changer ses habitudes ou éviter certains endroits (31 % par rapport à 23 %), emporter avec soi quelque chose dans le but de se défendre ou d'alerter d'autres personnes (16 % par rapport à 8 %) ou rester chez soi le soir par peur de sortir seule (10 % par rapport à 2 %).

Plusieurs études laissent entendre que la crainte à l'égard de la criminalité chez les femmes serait surtout liée à la peur d'être victime d'agression sexuelle. Un peu moins du quart (24 %) des femmes ayant déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête ont indiqué se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. L'introduction par effraction était le crime ayant la plus grande incidence sur le sentiment de sécurité chez les femmes. En effet, moins d'une femme sur cinq (19 %) ayant été victime d'une introduction par effraction a déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elle marche seule dans son voisinage quand il fait noir. Chez les hommes, le vol qualifié était le crime ayant la plus grande incidence sur le sentiment de sécurité.

## **Les membres de minorités visibles se sentent moins en sécurité**

Les personnes ayant affirmé appartenir à une minorité visible étaient moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (44 % comparativement à 54 %). Il importe de souligner que la majorité des Canadiens ayant affirmé appartenir à une minorité visible résident dans les grandes villes, où le sentiment de sécurité est relativement faible. Même en tenant compte de l'endroit où ils résident, les membres des minorités visibles étaient moins susceptibles de déclarer se sentir en sécurité que leurs homologues n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles.

Parmi les différents groupes de minorités visibles, les Arabes (15 %) et les Asiatiques occidentaux (16 %) étaient les plus susceptibles d'indiquer ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir. Chez les femmes arabes ou asiatiques occidentales, cette proportion s'établissait à 25 %. Il s'agit d'un changement par rapport à 10 années auparavant, alors que les Arabes et les Asiatiques occidentaux affichaient des sentiments de sécurité semblables à ceux des autres groupes de minorités visibles.

## **Les personnes ayant confiance en leur police locale et leurs voisins se sentent davantage en sécurité**

Les rapports que les Canadiens entretiennent avec leurs voisins et la confiance qu'ils ont envers la police sont deux facteurs pouvant avoir une incidence sur leur sentiment de sécurité. Par exemple, les personnes (60 %) estimant que leurs voisins sont dignes de confiance étaient deux fois plus susceptibles que celles (31 %) ne faisant pas confiance à leurs voisins de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. De même, les personnes croyant que leurs voisins alerteraient la police s'ils étaient témoins d'un acte criminel se sentaient davantage en sécurité que celles estimant le contraire.

La confiance envers la police a un effet semblable sur le sentiment de sécurité : 59 % des Canadiens ayant une grande confiance envers la police se sentent tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, par rapport à moins de la moitié (49 %) des personnes accordant une confiance moindre en cette dernière.

### Note aux lecteurs

Les données sur les perceptions de la sécurité et la victimisation ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, qui vise à fournir des données sur les perceptions qu'ont les Canadiens de leur sécurité personnelle, de la criminalité et du système de justice, ainsi que de leurs expériences personnelles relativement à huit types de crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. L'ESG est une enquête menée auprès des ménages tous les cinq ans, dont le plus récent cycle a eu lieu en 2014. La population cible de l'enquête était composée de personnes âgées de 15 ans et plus, mais excluait celles vivant en établissement à temps plein.

L'ESG comprend plusieurs mesures du sentiment de sécurité, les principales étant tirées de l'une ou l'autre des questions suivantes :

1. De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?
2. Comparativement aux autres régions du Canada, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage soit plus élevé, à peu près le même ou moins élevé?
3. À votre avis, le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage a-t-il augmenté, diminué ou est demeuré à peu près le même au cours des cinq dernières années?
4. Lorsque vous attendez ou utilisez seul le transport en commun lorsqu'il fait noir, vous sentez-vous très inquiet, plutôt inquiet ou pas du tout inquiet pour votre sécurité face à la criminalité?
5. Lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit, vous sentez-vous très inquiet, plutôt inquiet ou pas du tout inquiet pour votre sécurité face à la criminalité?
6. À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage lorsqu'il fait noir?

À ce sujet, vous pouvez consulter le tableau « [Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, satisfaction générale à l'égard de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité et confiance envers la police, selon la province, la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, 2014](#) ».

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

L'article de *Juristat* « [Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).